

Faculté d'Agir

Pour un conseil d'UFR central dans la gouvernance démocratique de la FEG

Dans un contexte délétère d'austérité, de plans dits de « retour à l'équilibre », fragilisant le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, le conseil d'UFR, qui réunit les élu.e.s des personnels, doit occuper une place centrale dans les débats et les orientations stratégiques de la FEG, et ne doit pas être une chambre d'enregistrement. Les débats de fond doivent avoir lieu en son sein. Les élu.e.s de la liste **Faculté d'Agir** « *Pour un conseil d'UFR central dans la gouvernance démocratique de la FEG* » s'engagent à défendre les valeurs qui les unissent.

1. Dans le cadre de l'accréditation des formations en cours d'élaboration, l'ensemble des personnels doit être associé à la réflexion. Il s'agit de proposer une offre de formations des Licences et Masters originale et stratégique, définissant l'identité d'une Faculté d'économie allant de Grenoble à Valence, reposant sur une pluralité des courants, des méthodes, des disciplines. La FEG doit être à l'offensive dans des propositions innovantes, tant sur le plan pédagogique qu'organisationnel, afin de ne pas subir les concurrences internes et externes à l'UGA. Les efforts d'internationalisation et de professionnalisation des formations sont, en particulier, à poursuivre. Ces efforts et ces innovations ne pourront se faire à moyens en baisse ; le conseil d'UFR doit être, selon nous, le lieu pour réclamer à l'UGA les moyens humains nécessaires.
2. Le lancement de ce projet formatif de la FEG appelle une organisation collective et démocratique associant l'ensemble des personnels aux propositions et à leurs mises en œuvre. Un fonctionnement ouvert et actif du Conseil s'impose. L'Assemblée Générale des personnels doit être une instance fréquemment mobilisée. Plus largement, un esprit général de consultation et d'échanges doit être insufflé dans la Faculté dans le respect de ses spécificités et de ses composantes.
3. Quels que soient les projets entrepris, nous défendrons l'idée que la qualité des conditions et des relations de travail ne peut pas être une variable d'ajustement des évolutions. Rien ne justifie une dégradation déjà bien trop forte des conditions d'exercice des professions dans les différentes composantes de notre faculté, ni un affaiblissement des collectifs de travail.

**Anne Le Roy ; Pierre Berthaud ; Claire Barraud ; Rémi Janin ; Anne Rigollet-Boulangeot ;
Guillaume Vallet ; Laetitia Blanc ; Bruno Lamotte**